

À l'attention des Président-e-s de clubs,  
Comités interdépartementaux et des Ligues.

Paris, le 27 mars 2020

CD/AA – NREF : L20/03/15

**OBJET : Courrier lancement campagne du Projet Sportif Fédéral.**

Chers et chères Président-e-s,

La nouvelle gouvernance du sport voulue par l'État se met progressivement en place. Une Agence Nationale du Sport (ANS) est maintenant créée, en charge de la haute performance et du développement des pratiques sportives. Cette structure se substitue au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) et a donc en charge la gestion des crédits, désormais « ex CNDS ».

Dans ce nouveau contexte, l'ANS a souhaité également responsabiliser l'ensemble des fédérations, en les invitant à décliner au niveau territorial (Ligues, CID...) leurs objectifs de développement dans le cadre de Projets Sportifs Fédéraux (PSF).

En contrepartie chaque Fédération aura la pleine gestion de la part territoriale des crédits jusque-là gérée par le CNDS. Ainsi 28 fédérations dont la FFAAA ont notamment pour mission, dès ce début d'année, de mettre en place ces nouvelles dispositions en partant d'un Projet Sportif Fédéral (PSF). Ce PSF doit traduire les orientations stratégiques fédérales de développement, à l'horizon 2024, dans une logique de développement des pratiques pour tous et toutes, et ce, pour l'ensemble des territoires, métropolitain et DOM-ROM. **Les crédits de la Corse, de la Polynésie Française et de la Nouvelle Calédonie ne seront pas gérés par la Fédération mais directement par les instances ministérielles afin de prendre pleinement en compte les spécificités territoriales qui les concernent.**

**Pour 2020, la part territoriale de l'ex-CNDS déléguée par l'État via l'ANS à la FFAAA pour le PSF, s'élève à 51 621 € hors une enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage qui continuera, pour l'heure, à être gérée par les services déconcentrés de l'État. Noter que 50 % minimum de cette enveloppe est destinée aux clubs.**

Ces orientations se concrétisent par 4 axes prioritaires qui structurent ce Projet Sportif Fédéral :

**Axe 1 : UNE FÉDÉRATION QUI RASSEMBLE**

**Axe 2 : L'AÏKIDO POUR TOUTES ET TOUS**

**Axe 3 : UNE NOTORIÉTÉ ACCRUE**

**Axe 4 : LA FORMATION ET LA VALORISATION DES COMPÉTENCES**

11, rue Jules Vallès 75011 Paris  
Tél. 01 43 48 22 22 - Fax. 01 43 48 87 91  
[WWW.AIKIDO.COM.FR](http://WWW.AIKIDO.COM.FR)  
[FFAAA@AIKIDO.COM.FR](mailto:FFAAA@AIKIDO.COM.FR)

**Chaque structure fédérale (à savoir clubs, Comités interdépartementaux et Ligues) pourra candidater pour demander une attribution financière.** La Commission fédérale d’instruction et d’attribution aura pour vocation d’étudier et de proposer à l’Agence National du Sport les candidatures pour validation et supervision. **Toute aide financière n’ayant pas été utilisée pour l’action subventionnée dans l’avis d’affectation, ou ne respectant pas les indicateurs de suivi mentionné en amont auprès de la structure concernée, pourra faire l’objet d’un remboursement à la Fédération pour retrait par l’Agence Nationale du Sport.**

Vous trouverez donc sur notre site internet la totalité des supports vous permettant de prendre connaissance du dispositif et de vous inscrire dans l’appel à projet que notre fédération porte pour vous accompagner : <https://www.aikido.com.fr/campagne-psf-2020-2024/>.

Nous vous invitons à lire très attentivement ces documents pour connaître les critères d’éligibilité et candidater :

- Le projet sportif fédéral de la FFAAA
- La note de cadrage permettant de décrypter la totalité du dispositif et sa mise en œuvre
- Le guide d’aide et de bonnes pratiques à destination des structures affiliées
- Le dossier pour candidater

Les candidatures devront parvenir au siège fédéral par voie dématérialisée au format PDF au plus tard le 15 juin 2020 minuit à l’adresse spécifique : [psf@aikido.com.fr](mailto:psf@aikido.com.fr)

L’équipe du siège fédéral reste à votre entière disposition pour vous accompagner et répondre en retour à vos questions sur cette même adresse mail.

Amicalement,

Le Président fédéral

Francisco DIAS

